

OBJET : BLÂME ADRESSÉ À PHILIPPE LAROCQUE

Sujet : PRÉAVIS D'AVOIR PARTICIPER À UN SYSTÈME DE FAUSSE FACTURATION DIRIGÉE PAR NORMAND DUBOIS ET VISANT À AMASSER DE L'ARGENT COMPTANT

Ma perception des faits se base sur les années à être un homme à tout faire de cette organisation; naturellement ma perception a évolué au fil du temps, au départ je croyais sincèrement que je travaillais pour des gens bien. Alors que Normand Dubois et Clément Desrochers ont plaidé coupable voici mon témoignage.

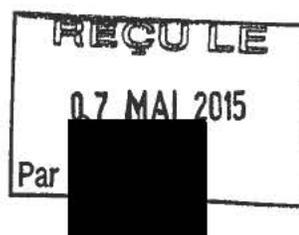
Monsieur Dubois avait un pouvoir de persuasion et un charisme évident, il était capable de convaincre des hommes d'affaires avisés brassant des millions de faire des affaires avec lui comme accommodés via ses compagnies prête-noms.

Il va de soi qu'il lui était d'autant plus facile de recruter des gens au bas de l'échelle sociale à agir comme prête-noms contre promesses de sommes à recevoir ainsi qu'une prise en charge de tout problème pouvant survenir.

Monsieur Dubois m'embauche, me propose un bureau où il y a ingénieurs, secrétaires chargé de projets, une centaine d'employés sur la paie et des contrats officiels avec de multiples compagnies clientes et diverses compagnies exécutantes des travaux. De plus on voit l'argent comptant rouler comme si cela était normal dans le milieu de la construction, ce milieu m'étant alors inconnu. (Voir annexe 1 expérience de travail)

Les prête-noms : Un véritable système, tout roule pour eux sur une courte période; cela se termine généralement quand le prête-nom n'est plus utile. Sans la capacité financière de régler, de faire une proposition ou dénonciation volontaire les prête-noms quittent dans une situation pire que celle où ils étaient avant de l'être, ils sont de plus considérés comme n'ayant pas été à la hauteur donc ils ne font plus partie du cercle d'amis des accommodés et ne sont plus partie inhérente d'aucun repas ou évènement. Le résultat final pour le prête-nom ce sont des années de difficultés avec des créanciers et les gouvernements.

Personnellement je n'ai connu aucun prête-nom qui a eu une bonne expérience avec l'organisation. Les promesses d'un meilleur futur et d'une organisation qui s'occupe de vous ne s'avèrent en fait que des fausses représentations.



Ainsi en 2006 je n'étais plus déjà prête-nom. Simultanément à mon salaire j'avais une compagnie datant de 1995 (distribution alimentaire) Rocphil Inc. On m'a dit en 2003 que ce serait utile de l'utiliser même s'il n'y a pas d'employés ni de licence RBQ, on me faisait miroiter de l'avancement. Je mandate un comptable et je croyais alors que je contrôlais ma propre compagnie, la compagnie reçoit des dépôts elle émet des chèques et accumule un profit de près de \$10,000.00.

En 2004 progressivement après avoir gagné ma confiance il me fut proposé d'accepter la propriété de deux compagnies; savoir (-1-) 9118-3970 Québec Inc. Transport BR (Bernard Robichaud) qui est devenu Transport Rocphil Inc. M. Robichaud conserva une compagnie 9009-5274 Québec Inc. Transport BR. (-2-) 9107-8246 Québec Inc. Construction Sabrena Serge Bréard opérationnelle en 2001-2002.

A cet effet M. Dubois m'expliqua qu'il avait perdu confiance en ses anciens présidents.

Ces transferts s'effectuaient toujours sans bilan et de plus le (vendeur) avait intérêt que la transaction soit effectuée à une date antérieure à celle où vous deveniez effectivement administrateur. Pour la compagnie Sabrena voir le jugement déjà au dossier de la Commission CQ 500-22-091415-037 du 16 décembre 2005. Suite à une poursuite de la CCQ contre moi le juge a établi que j'étais devenu administrateur de la compagnie Sabrena à la date où la déclaration modificative a été déposée au Registraire et non à la date indiquée sur le document. En fait je ne connaissais pas l'organisation de Normand Dubois à l'époque où la compagnie de M Serge Bréard était active.

En 2006, tout allait si bien que j'ai même entrepris des démarches avec un ingénieur d'origine Libanaise afin d'obtenir une licence en construction pour Rocphil Inc. et cela pour faire des affaires en dehors du groupe de Normand Dubois et même outre-mer. De plus nous avons même fait une offre d'achat sur la compagnie Dextrum Inc. employeur de l'ingénieur.

Contre toute attente j'ai reçu un avis de cotisation de Revenu Québec et je m'y suis présenté pour prendre des documents, j'ai joint obtenu en 2006 de Revenu Québec les encaissements des chèques chez Rapide Chèques (Voir annexe 2) en fait je ne savais pas que Clément Desrochers comme il l'a mentionné à la Commission ne prenait pas le temps de faire toutes les factures même s'il s'agit de comptant si vous avez une facture in et out vous pouvez balancer comme intermédiaire mais sans factures impossible.

Donc en 2006 tous les espoirs d'un avenir meilleur se sont effondrés.

Pourquoi suite à ces évènements suis-je demeuré dans l'organisation de Normand Dubois? À 57 ans au moins je gagnais ma vie croyant que Normand Dubois honorerait ses promesses et trouverait une solution pour me sortir de cette situation, n'étant plus utile je n'avais plus de véhicule fourni et devais me débrouiller pour mon transport.

Entre 2008 2010 j'ai retravaillé dans l'hôtellerie à Hôtel Saint Sulpice dont l'attestation d'embauche est déjà déposée au dossier de la Commission.

En tant que commissionnaire, pour l'organisation de Normand Dubois je n'ai malheureusement pas pu trouver en emploi permanent autre part.

Tâches d'homme à tout faire pour l'organisation Normand Dubois :

-Commissionnaire : Certification et encaissement de chèques, transport d'argent, dépôt, courrier, et autre commissions. Il faut noter ici qu'il y avait occasionnellement d'autres commissionnaires qui effectuaient les mêmes tâches Francis Tobin et Nathaniel Guimond entre autres.

-Serveur de boissons aux évènements corporatifs.

-Gardien des animaux, immeubles et équipements lors des vacances des propriétaires.

Par la suite en 2010, Clément Desrochers, le comptable en chef de l'organisation à pris sa retraite sans préavis, n'étant plus satisfait cela après avoir procédé au transfert des employés de Construction GMS vers Construction M.C.Dubois, le transfert des actifs a suivi par la suite. Vers la même période Clément Desrochers m'a remis des clés USB m'expliquant ce qu'elles contenaient! Des factures dans l'éventualité ou des clients les réclameraient. Normand Dubois m'a alors expliqué qu'il s'attendait à ce que, temporairement j'effectue des tâches de secrétariat le temps que le transfert d'actifs soit complété (2-3 mois).

Je faisais aussi certifiés des chèques pour tous les présidents des compagnies de Normand Dubois incluant Excavation Chab (Sylvie Leduc) et Construction M.C. Dubois (Marie Claude Dubois). Mon travail pour cette organisation s'est terminé par une (saloperie) ou M. Normand Dubois a utilisé ses employés pour effectuer une transaction bancaire suite à laquelle j'ai été arrêté.

Après mon arrestation j'ai coupé tout contact avec les personnes relié à toutes ces compagnies de construction, vu mes conditions de remise en liberté.

Alors sans emploi j'ai appliqué chez Speedy Transport avec l'honnêteté de leur dire que j'avais une cause criminelle pendante en Cour. J'ai joint une lettre de Speedy Transport (Voir annexe 3) et sachant que c'était terminer pour moi le milieu de la construction je me suis résigné à mettre en faillite les compagnies inactives depuis plusieurs années et qui étaient à mon nom, voir la preuve de réclamation déjà déposé au dossier de la Commission.

J'avais aussi des créancier cartes de crédits cependant mon crédit personnel était toujours R-1 et j'avais un salaire relativement bon, mais ma 2^e arrestation sur les lieux de mon travail chez Speedy Transport a mis un point final à la situation, sans emploi et incapable de payer mes cartes de crédit j'ai dû faire une faillite personnelle, et malgré le certificat de libération que vous avez en main je n'en suis pas libérer car je dois auparavant passer devant un juge. De plus j'ai de nombreuses accusations criminelles à mon endroit.

CONCLUSION

D'avoir participé à un système de fausses facturations.

Un (une) secrétaire un commissionnaire un employé ne peut dicter une fausse facture ce ne peut être que par l'accommodé ou le propriétaire ou comptable de l'organisation qui ont une entente et souvent il faut le comprendre que cela est sur de réel projets, il y a quand même une centaine d'employés qui travaillent et beaucoup d'équipements lourds et camions. Donc je n'avais pas les connaissances pour dicter une facture et de visu si je vois une facture je ne peux savoir si elle est fausse ou vrai.

Oui je suis coupable de ne pas avoir dénoncé le système une fois que je l'ai compris. Finalement les employés, les accommodés, les prête-noms finissent par comprendre. Pourquoi cela a t'il fonctionné si longtemps ce avant mon arrivée et aussi après mon départ ou l'on a quand même continué.

Tous ceux qui n'ont pas dénoncé et qui ne sont pas tous sur le banc des accusés sont aussi coupables on a tous espérer que cela finirait et qu'il y aurait des jours meilleurs mais en même temps on nous cultivait la mentalité que sans ce système le profit était impossible; il était difficile de renoncer même s'il s'agit seulement d'un salaire.

Comme dit Claude Poirier le milieu criminel est un milieu pourri et il n'y a pas d'amis et c'est facile de s'en rendre compte lors de difficultés fini les promesses et c'est chacun pour soi, de plus on tente de vous faire porter le chapeau de ce qu'ils ont fait de criminel.

On ne peut revenir en arrière aurais-je commencé à travailler chez Speedy Transport en 2003 et ma vie aurait été dans un tournant positif, aujourd'hui je sais que j'ai perdu 10 années de ma vie et ce n'est pas terminé.